

Nombre de  
membres en  
exercice

**25**

Présents et  
représentés

**21**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

### **SEANCE du 15 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois  
Le quinze du mois de décembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le huit décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au SILA (salle A. Janin) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

#### Délibération

Date de mise  
en ligne

19 DÉC. 2023

Déposée en  
Préfecture le

19 DÉC. 2023

#### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

#### Avaient donné procuration

Patrick LECONTE à Jean-Louis TOÉ, Monique PIMONOW à Jean-Pascal ALBRAN

#### Etaient excusé(e)s

Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

### **OBJET**

#### **AIDE FINANCIÈRE À HALPADES POUR 23 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À CHAVANOD - OPÉRATION "CRÊT D'ESTY"**

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Annecy et sa compétence en matière d'équilibre social de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2019-580 du 19 décembre 2019 adoptant le programme local de l'Habitat (PLH) et le dispositif de financement du logement aidé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 déléguant des pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-354 du 24 septembre 2020 modifiant la délibération n° D-2020-277 ;

Considérant la décision préfectorale du 22 septembre 2022 agréant 23 logements locatifs aidés pour la Société Halpades ;

Dans la ZAC du Crêt d'Esty à Chavanod, la S.A d'HLM Halpades construit 23 logements locatifs en maîtrise d'ouvrage directe (9 PLAI, 9 PLUS et 5 PLS) : 2 T1, 7 T2, 9 T3 et 5 T4. Chacun bénéficiera d'une place de stationnement privative en sous-sol, d'une cave et d'un balcon.

Dans le cadre de cette opération, la Commune de Chavanod a voté l'apport d'un foncier à prix minoré au bailleur.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (22 septembre 2022),

**LE BUREAU DECIDE :**

d'accorder Halpades une aide financière de 191.750 € à la S.A d'HLM, correspondant à :

- 170 € par m<sup>2</sup> de surface utile pour les logements PLAI, soit 109.670 €,
- 100 € par m<sup>2</sup> de surface utile pour les logements PLUS, soit 67.616 €,
- 40 € par m<sup>2</sup> de surface utile pour les logements PLS, soit 14.464 €.

Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2023, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50 %, soit 95.875 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50 %, soit 95.875 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 21

Le Secrétaire de séance,



Charlotte JULIEN

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.